

Adaptation des écoles aux fortes chaleurs : ACTEE et la Banque des Territoires ouvrent leur guichet d'accompagnement

Paris, le 8 juillet 2026 — **ACTEE et la Banque des Territoires, via son programme EdurénoV, annoncent l'ouverture du guichet de leur offre commune, dotée d'une enveloppe de 60 millions d'euros, dans le cadre du plan d'urgence de l'Etat pour l'adaptation climatique des établissements éducatifs d'ici à l'été 2027. Les collectivités peuvent dès à présent déposer leur demande pour bénéficier d'un diagnostic gratuit de leurs bâtiments éducatifs. Jusqu'à 12 500 établissements pourront être accompagnés, avec, pour les 2 500 écoles identifiées comme prioritaires par le ministère de l'Éducation nationale, une aide aux travaux de 10 000 euros par établissement.**

Annoncé le 26 juin dernier face à un épisode de canicule exceptionnel, le plan d'adaptation des bâtiments éducatifs aux fortes chaleurs se concrétise. L'offre commune d'ACTEE et de la Banque des Territoires apporte une réponse rapide et concrète pour préparer les bâtiments aux épisodes caniculaires à venir.

Un parcours simplifié, ouvert dès aujourd'hui

Le dispositif s'adresse à toutes les collectivités propriétaires de bâtiments scolaires et éducatifs : écoles maternelles et élémentaires, collèges, lycées, crèches et établissements périscolaires. Le parcours se déroule en trois étapes :

- **Demande.** La collectivité territoriale remplit [le formulaire en ligne](#), qui permet d'identifier les bâtiments concernés et les difficultés de confort thermique rencontrées.
- **Instruction accélérée.** La collectivité est recontactée dans les meilleurs délais par les équipes d'ACTEE et de la Banque des Territoires pour l'orienter vers le volet d'accompagnement adapté.
- **Intervention d'un bureau d'études.** Si cela correspond au besoin, un bureau d'études est missionné rapidement pour réaliser le diagnostic de l'établissement.

Les 2 500 écoles qui seront identifiées comme prioritaires par le ministère de l'Éducation nationale, informées directement par les préfets, seront traitées en urgence. Toutes les autres demandes seront également prises en compte.

Un diagnostic gratuit pour cibler les bons travaux

Étape centrale du dispositif, le diagnostic qui vise 12 500 établissements est intégralement pris en charge, sans avance de frais ni procédure d'achat pour la collectivité.

Réalisé rapidement, il examine les caractéristiques de chaque bâtiment : matériaux, exposition au soleil, isolation, ventilation, usages et configuration des locaux, afin d'identifier les actions les plus efficaces pour chaque situation permettant une mise en œuvre rapide par la collectivité.

Les solutions privilégiées sont sobres en énergie, peu coûteuses et rapides à mettre en œuvre, selon trois leviers : **protéger** les bâtiments du rayonnement solaire (brise-soleil, volets, stores, ombrières), **rafraîchir** les occupants à l'aide de brasseurs d'air, et **aérer la nuit** pour décharger la chaleur accumulée grâce à la ventilation nocturne.

Une aide forfaitaire aux travaux pour les écoles prioritaires

En complément du diagnostic, une **aide aux travaux de 10 000 euros par école financée par ACTEE** sera proposée aux **2500 écoles les plus durement touchées**.

En cas de besoin, les collectivités peuvent mobiliser les prêts de La Banque Postale, accessibles à partir de 50 000 euros sur des durées courtes pour les travaux d'urgence et les prêts de la Banque des Territoires, dans le cadre du programme EdurénoV, pour des travaux de plus long terme.

Ce guichet s'articule avec les autres volets de la mobilisation nationale : le Fonds Vert, mobilisable en complément pour les travaux, et l'engagement d'EDF, qui consacre 80 millions d'euros à l'équipement des établissements scolaires, crèches et centres de loisirs en solutions de rafraîchissement avec des primes forfaitaires de 10 000 euros par établissement pour une salle refuge d'ici fin juin 2027.

Des travaux réalisables en quelques semaines

Les travaux, réalisables en quelques semaines par des entreprises spécialisées ou par les services techniques, doivent permettre d'adapter un maximum d'établissements avant l'été 2027.

Cette méthode s'appuie sur le programme de recherche-action RACINE lancé par ACTEE en juin 2025, qui instrumente 30 écoles pilotes : les mesures font état d'un gain de 5 à 10 °C de confort en classe, sans climatisation. À Grabels (Hérault), les travaux ont permis 7 °C de confort gagnés en classe pour 23 000 euros ; à Barberaz (Savoie), la température ressentie a été plafonnée à 27 °C au pic de la canicule du 24 juin 2026, contre 31,5 °C un an plus tôt, pour 13 000 euros.

Une partie des écoles pourra être équipée d'instruments de mesure permettant de connaître les conditions thermiques de l'établissement et de suivre avec précision l'efficacité des actions mises en place lors des prochains épisodes de fortes chaleurs. Les élus locaux auront alors accès aux données collectées, leur permettant de partager l'efficacité du dispositif.

« Nous nous réjouissons de voir la méthode d'adaptation développée par ACTEE être déployée à grande échelle. Les solutions sont peu coûteuses et rapides à mettre en œuvre : les collectivités qui se manifestent dès maintenant peuvent espérer avoir des écoles adaptées en anticipation des épisodes de chaleur de la prochaine année scolaire. » commente **Guillaume Perrin, directeur d'ACTEE**

Pour Antoine Saintoyant, Directeur de la Banque des Territoires *« ce plan coporté par la Banque des Territoires et ACTEE permet de répondre rapidement à l'urgence d'adaptation des écoles aux fortes chaleurs, et d'engager sans délai les travaux. Il s'agit d'aller vite, très vite pour que les écoles prioritaires soient mieux préparées pour les prochaines vagues de chaleur, que nous pouvons malheureusement anticiper. Au-delà de l'urgence, il y a un investissement massif à réaliser en faveur de l'adaptation au changement climatique, que la Banque des Territoires est prête à financer. »*



A propos d'ACTEE

Le programme Action des Collectivités Territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE), co-porté par la FNCCR, accompagne les communes dans la rénovation énergétique de leur patrimoine et la substitution des énergies fossiles par des systèmes énergétiques plus performants et moins carbonés.

ACTEE favorise le passage à l'acte des collectivités par la mise en place d'une ingénierie adaptée, sans financer les travaux. Les fonds mobilisés par ACTEE sont affectés à trois missions principales :

- Financer des postes d'économies de flux. Au sein des collectivités, ils conseillent et planifient les rénovations, du montage des dossiers de subvention au suivi des travaux.
- Financer des audits selon une logique de mutualisation : achats de logiciels, marchés d'audits, de travaux, installation de capteurs, etc.
- Fournir un ensemble d'outils au service des collectivités : simulateur, logiciels, cartographies, guides, formations, documents contractuels types et outils innovants.

Doté de 220 millions d'euros, ACTEE a pour ambition d'engager des actions de rénovation dans 50 % des communes en France. www.programme-cee-actee.fr

Contact presse : Tristan Saramon | tristan@decarb.one | 06 66 66 29 41

A propos de la Banque des Territoires et du programme EdurénoV

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Le programme EdurénoV, initié et déployé par la Banque des Territoires à travers son réseau de 37 implantations régionales, est un programme national lancé en 2023 visant à accompagner (financement de l'ingénierie et accès à des solutions de financement) les collectivités territoriales dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics éducatifs et sportifs. Au travers de ce programme, la Banque des Territoires ambitionne, d'ici 2028, de soutenir la rénovation de 15 000 bâtiments. Les projets intégrés au programme visent une réduction minimale de 40% de consommation d'énergie et / ou comportent une dimension adaptation climatique.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

Contacts presse

Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts

Nathalie Police – nathalie.police@caissedesdepots.fr – 06 07 58 65 19

Aurélien Imbert : aurelie.imbert@caissedesdepots.fr – 06 77 56 38 82

banquedesterritoires.fr

